



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 20

Question écrite n° 42295

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la déviation de la ville de Foix (Ariège), actuellement en cours de réalisation. En effet, cette déviation présente une grande urgence du fait de l'augmentation du trafic sur la R.N. 20, depuis l'ouverture du tunnel du Puymorens et des files d'attente de plus en plus importantes pour traverser la ville de Foix, notamment en période de pointe. Il lui rappelle que l'itinéraire Toulouse-Barcelone fait partie du réseau européen et devrait de ce fait constituer une priorité, d'autant que la R.N. 20 est la seule route nationale du département de l'Ariège. Particulièrement inquiet des retards successifs pris pour ces travaux, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour que cet itinéraire soit mis en service en 1999 comme il était prévu dans le contrat de plan.

Texte de la réponse

Longue de 5,2 kilomètres, la déviation de Foix est en cours avec la réalisation de deux ouvrages d'art d'importance : un tunnel de 2,1 kilomètres et un viaduc de 0,5 kilomètre. Évalué à 565 MF, son financement est actuellement assuré à hauteur de 431 MF dans le cadre du contrat entre l'État et la région dont la durée vient d'être portée à six ans. Pour l'année 1996, il convient de préciser qu'il n'y a pas de retard dans la mise en place des crédits et le déroulement des travaux. Sur le plan technique, la mise en service de la déviation de Foix devrait pouvoir intervenir vers le milieu de l'an 2000. En effet, pour mieux insérer le projet dans le paysage, un viaduc a été préféré au remblai de grande hauteur prévu à l'origine, ce qui a rallongé le délai global de six mois. Cette échéance de mise en service nécessite au préalable de financer le solde de l'opération. À défaut de pouvoir financer ce solde dès le XI^e Plan par le redéploiement des opérations inscrites au contrat État-région, il conviendra de le mettre en place prioritairement au XII^e Plan. Par ailleurs, dans le cadre de l'avant-projet sommaire d'itinéraire Tarascon - Ax-les-Thermes, la direction départementale de l'équipement de l'Ariège a reçu toutes les instructions pour mener de front les études de détail des déviations de Tarascon et d'Ax-les-Thermes qui apparaissent également prioritaires à partir du XII^e Plan.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42295

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4482

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5297